



Pôle de Formation des Professionnels de Santé

Demande de dispenses d'unités d'enseignements ou de modules pour l'année de formation 2026-2027

Codification du document :	Rédacteur(s) : REGNIER Catherine
Date d'application : Septembre 2026	Approbateur(s): BOISSART Marielle
N° de version du document : V5	Gestionnaire : Assistantes pédagogiques des filières
Destinataires du document : • Directeurs • Responsables des filières • Formateurs • Assistantes	
Modifications depuis la version précédente :	

Préambule

Tout étudiant.e admis.e dans une formation a la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles dont il/elle relève, pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation ,au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de la formation concernée au plus tard le : **24 septembre 2026 14h00**

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.

Modalités

Les modalités d'octroi de dispenses d'enseignements se font sur un principe d'équité entre étudiants du groupement IFSI 22-35-56 et l'université de Rennes dans le cadre de la L1 référentiel 2026 du diplôme D'Etat infirmier.

Les modalités d'octroi de dispenses d'enseignements sont toujours celles du référentiel de formation 2009 (art 7 et art 8 Arrêté du 31 juillet 2009 modifié).

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Cependant :

- **Pas de dispense de stage L1**
- **Pas de dispense pour les UE A1-B1-B3-D1**
- **Pas de dispense pour l'UE E2 (SCELVA)**, aucun octroi de dispense n'est possible avant le 2^{ème} cycle, de plus lorsqu'il est accepté cela concerne les étudiants bilingues et n'est qu'une dispense d'assiduité. Les étudiants concernés passent les épreuves.
- **Pas de dispense pour Les UE libres**

Les étudiants souhaitant participer au recrutement en MM ne pourront bénéficier aucunement de dispenses d'enseignements.

Formulaire de demande

À retourner « en mains propres » au secrétariat pédagogique au plus tard le :
24 septembre 2026 - 14h

Cadre réservé à l'administration

Dossier réceptionné par :	
Date :	
Cachet :	

Identification de l'étudiant

Nom et prénom* :	
Téléphone :	
Mail* :	

(*) informations obligatoires

PIECES A JOINDRE :

- ☐ La copie d'une pièce d'identité certifiée conforme à l'original, datée et signée ;
- ☐ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) **et** la copie de chaque diplôme ;
- ☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans ;
- ☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées ;
- ☐ Un curriculum vitae ;
- ☐ Une lettre de motivation ;
- ☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers ;
- ☐ Le contenu détaillé des enseignements suivis antérieurement.

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE :

Semestre	UE ou module	Enseignements

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiante :

**DÉCISION DE LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT
PÉDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ÉTUDIANT.E.S**

En application des textes réglementaires de référence ou du projet pédagogique de la formation, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiant.e.s, le conseil technique ou le conseil pédagogique du _____ décide :

Nom et prénom de l'étudiant concerné : _____

- La dispense des enseignements suivants :

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

- Le refus de la demande de dispense d'enseignement suivants :

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

☐ UE/Domaine: _____ Semestre : ____ Intitulé : _____

Nom du Président de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou du conseil technique ou conseil pédagogique compétent :

Date : ____/____/2026

Signature :